

AIDE AU RÉPIT

Le Centre Communal d'Action Sociale a mis en place un partenariat avec une éducatrice spécialisée diplômée afin de permettre aux parents d'enfant porteur de handicap de bénéficier d'un temps de répit

La prise en charge sera définie ensemble (sortie en extérieur ou garde à domicile)

Adapté à vos besoins



À partir de 3 ans et sans limite d'âge